



Région de Bruxelles-Capitale  
Commune de Watermael-Boitsfort  
**ECOLE COMMUNALES**

! Document à remettre à l'école le lendemain de l'absence/du retard.  
Si absence de + de 3 jours : au plus tard le 4<sup>ème</sup> jour d'absence.

Date de réception du document par l'école	
---	--

## MOTIF D'ABSENCE – DE RETARD

NOM et prénom de l'enfant :

Classe / titulaire :

Date de l'absence / du retard :

### MOTIF :

- Certificat médical (à agraffer)
- Convocation par une autorité publique (attestation obligatoire à agraffer)
- Décès dans la famille (attestation obligatoire à agraffer)
- Autre motif (à préciser) :

**Note : les motifs « raisons familiales » ou « convenances personnelles » ainsi que les départs en vacances ou le prolongement de vacances ne sont pas des motifs valables. Ces absences sont considérées comme non justifiées et renseignées comme telles auprès de la Direction Générale de l'Enseignement Obligatoire.**

.....

.....

.....

.....

Date :

Signature des parents /du responsable légal :

Avis de la direction (concernant « Autre motif »)

- Favorable
- Défavorable

Signature de la direction :